L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 12 JUILLET.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Nouvelle Ibérie*:

TEMPS ET RÉCOLTES. — Depuis quelque temps, nous avons trop de pluie pour le coton et le jeune maïs. Les cannes, toutefois, grâce à la chaleur, poussent avec rapidité, mais vu la trop grande humidité, les récoltes sont gênées par l'herbe. Il y a nombre d'années, que la récolte de maïs n'avait été aussi abondante, ainsi que celle de cannes; mais nos habitants ont profité des leçons, que manque de maïs leur a appris, et en ont planté une forte quantité, qui, nous sommes heureux de le dire, est maintenant en grande partie, hors de tout danger. La récolte de cannes, d'après des observations minutieuses faites par nous, sera pour l'Etat, sans aucun doute, supérieure à celle de l'année passée.

Celle de coton est de beaucoup meilleure qu'on n'avait lieu de le supposer; principalement sur les terrains élevés, elle est bien avancée pour la saison. Les apparences sont excellentes, et tout nous porte à croire qu'une abondante récolte, récompensera nos habitants de leurs peines.

La *Sentinelle* de Thibodeaux donne d'excellentes nouvelles des champs de cannes et de riz, mais dit que la plus grande partie des champs de maïs ayant été négligés ne rendront pas beaucoup.

Nous lisons dans le même journal:

—Mercredi dernier, sur l'habitation Acadia, à un mille en bas de Thibodeaux, deux employés, un noir et une noire, revenant du champ, montés l'un derrière l'autre sur un cheval, ont été frappés par la foudre et tués instantanément.

LA LIGUE BLANCHE DANS LES PAROISSES.

Le *Sucrier* publie la lettre suivante:

Charenton, 7 juillet 1874.

Monsieur J. Y. Gilmore:

Cher monsieur—Samedi, 4 courant, malgré l'intempérie du temps, nous avons eu ici une réunion nombreuse et enthousiaste, de la partie blanche de la population de Charenton et des alentours. Un grand nombre de dames ont bien voulu donner à cette réunion préliminaire, la sanction de leur gracieuse présence.

M. G. L. Fuselier ayant été nommé président, par acclamation, après avoir, par quelques paroles concises, indiqué le but de l'assemblée, a présenté M. D. Caffery, qui dans un discours plein de tact et de vigueur, développa le but et l'objet de cette organisation. M. Fred. Gates lui succéda et parla en français; son discours ainsi que le précédent, fut logique, concis et plein de nerf. MM. J. M. Foster et A. C. Allen qui parlèrent ensuite, ont pleinement démontré que la jeune Amérique ne fera pas rougir ses prédécesseurs.

Après l'assemblée, le premier club de la Ligue Blanche a été formé, composé ainsi qu'il suit; G. L. Fuselier, Président; E. Meynard, Vice-Président; A. J. Decuir, Secrétaire; E. Mendoza, Marshal. Quatre-vingt-cinq personnes ont ensuite signé: Whigs, Démocrates, anciens et nouveaux Know Nothings, se sont unis dans un commun but, et se sont enrôlés sous la bannière immaculée de la Ligue Blanche.

Que la population d'Ibérie fasse de même. Votre, etc.,

CAUCASIEN.

Le *Sucrier* publie une convocation pour un meeting qui doit avoir lieu à la Nouvelle-Ibérie le 25 juillet afin d'y organiser la Ligue Blanche pour la paroisse.

Nous lisons dans l'*Enterprise*, publié à Franklin:

Mardi soir, 7 courant, les citoyens de Brashear se sont réunis au Temple Maçonnique et ont organisé un club de Ligue Blanche. L'assistance était nombreuse et les citoyens ont prouvé leur enthousiasme en signant la liste des Ligueurs blancs. Il y a plus de 100 signatures sur la liste à Brashear. Voici les noms des officiers élus par acclamation:

Président James Costello; vice-président E. Lehman, secrétaire W. L. Smylie, marshal, A. Joret.

Le lendemain, à Pattersonville une réunion de citoyens intelligents a eu lieu à la maison d'école et a organisé un club de Ligue Blanche avec les officiers suivants:

Président, Geo. G. Zenon, vice-président; Bernard Levy, secrétaire, ——, marshal; Désiré Cornu, trésorier, F. Pellissein.

Des discours ont été prononcés dans les deux endroits précités, par MM. D. Caffery et Murphy J. Foster.

L'*Enterprise* signale la formation de deux autres clubs à Cypremort, d'un à Charenton, et d'un à Centreville. On voit que la Ligue Blanche s'universalise aux Attakapas.

UN CAS DE BIGAMIE.—C'est seulement depuis peu que nous avons appris les détails d'un cas de bigamie, qui a eu lieu à Abbeville, il y a quelques semaines. Un jeune homme nommé Wilson, artiste photographe, qui a dernièrement quitté sa femme au Pont-Breaux, a travaillé quelque temps à Vermillionville, puis est parti pour Abbeville, fit la connaissance d'une dame à cet endroit, et après quelques semaines, se maria avec elle.

La dame avait quelques propriétés que Wilson conseilla de vendre, et le montant, ainsi qu'une petite somme gagnée par elle en cousant, en tout, à peu près $500, qu'il réussit à avoir en sa possession, vers le temps où ils se marièrent. Avec cet argent il s'échappa au Texas par la Nouvelle Ibérie, Brashear City etc., et bien que sa conduite fut connue avant qu'il eut le temps de s'échapper, il est au moins singulier qu'aucun effort n'a été fait pour l'arrêter.

On nous informe qu'il avait donné avis à sa femme au Pont-Breaux, de venir le joindre à la Nouvelle-Orléans, ce qu'elle fit, ne se doutant guère des actions de son mari.

Dame Rumeur raconte qu'il avait dit à quelqu'un, que, tout ce qu'il voulait, c'était l'argent de la dame d'Abbeville, et qu'aussitôt qu'il l'aurait, il comptait retourner à la Nouvelle-Orléans. Il est plus que probable, qu'il abandonnera aussi sa première femme aussitôt arrivé à Galveston. Nous souhaitons en tout cas, que les autorités s'emparent de lui, et l'amènent devant la justice.

Wilson est un homme de trente ans, teint clair, stature moyenne et porte lunettes; il est possible qu'il ait changé de nom.—(*Sucrier de la Nouvelle Ibérie*.)

LES JOURNAUX POURSUIVIS À CAUSE DE ROCHEFORT.—Hier mardi, comparaissaient devant la 10e chambre correctionnelle, présidée par M. Thiroin:

MM. Guibert, gérant du journal le *Figaro*; Pasquier, gérant du journal la *France*, et Robert Mitchell, gérant du journal le *Soir*, à raison d'articles ou lettres de Rochefort qu'ils ont reproduits: M. Guibert, dans le *Figaro* du 11 juin, l'article publié par Rochefort, le jour de son arrivée à San-Francisco, dans le *Chronicle* de cette ville, article commençant par ces mots: "On m'a demandé" et finissant par ceux-ci: "Une monarchie sans monarque."

M. Pasquier, dans la *France* du 13 juin, une lettre de Rochefort, datée de Sydney, 3 avril, adressée à l'éditeur du journal *Empire*, en réponse à celle de M. Eugène Simon, consul de France à Sydney, lettre commençant par ces mots: "Monsieur l'éditeur," et finissant par ceux-ci: "Agent administratif."

M. Robert Mitchell, dans le *Soir*, lettre de Rochefort, adressée dès son arrivée à New-York, au *Herald*, commençant par ces mots: "Respirer l'infection de ce milieu déshonoré," et finissant par ceux-ci: "La pire des révolutions, c'est une restauration."

MM. Guibert, Pasquier et Robert Mitchell sont, en conséquence, prévenus d'avoir publié des articles politiques émanant d'un individu condamné à une peine afflictive et infamante, contravention à l'article 21 du décret du 17 février 1852, qui entraîne une amende de 1,000 à 5,000 fr.

Tous trois ont invoqué leur parfaite bonne foi, et les opinions conservatrices de leurs journaux étant connues. Ils ont pensé qu'ils n'avaient pas besoin d'affirmer qu'en publiant les articles incriminés, ils ne l'avaient pas fait dans l'intérêt du parti auquel M. Rochefort appartient.

Tel est le sens de la défense présentée par Me Lachaud pour le *Figaro* et le *Soir*.

Le tribunal, sur les réquisitions de Me Bouchez, avocat de la République:

Attendu que la publication d'un article traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et émanant d'un individu condamné à une peine afflictive et infamante, ou infamante seulement, est interdite, et constitue une infraction qui est de la compétence du tribunal correctionnel.

En fait, etc.

Le tribunal a condamné MM. Guibert, Pasquier et Robert Mitchell, chacun à 100 fr. d'amende.

(*Le Temps*.)

Voici la nouvelle lettre que Mgr Dupanloup vient d'adresser à l'*Univers*:

Viroflay, le 14 juin.

Monsieur,

Vous ne négligez aucune occasion de me calomnier, et voici la calomnie nouvelle que je lis dans votre numéro du 13 juin, à propos de la récente discussion d'un projet de loi sur le dimanche:

"On nous exprime le regret que Mgr Dupanloup, si influent sur le centre droit, n'ait pris, "bien que présent à la séance," nulle part à la discussion. Nous enregistrons ce *regret* qui rend *hommage* à l'influence que peut exercer l'éloquent député du Loiret sur les décisions de l'Assemblée."

Monsieur, tout cela est faux. Je n'étais pas présent à la séance; retenu à Paris par une des plus importantes délibérations du conseil supérieur de l'instruction publique, dans une commission dont je suis le président, je n'ai pu que prendre part au vote, dont rien d'ailleurs ne pouvait me faire prévoir la déplorable issue. Vos hommages du reste, comme vos regrets partent d'une inspiration sur laquelle nul ne peut se méprendre. J'en dis autant de l'influence qu'il vous plait de m'attribuer sur le centre droit, pour lequel on connait vos sentiments.

Votre très humble serviteur.

F., évêque d'Orléans.

L'*Univers*, d'ailleurs, fort entêté, se défend *unguibus et rostro* de toute idée de calomnie.

LE MARÉCHAL MAC-MAHON ET SES POUVOIRS.

Dans la séance du 24 mai 1873, à la suite d'un échec parlementaire, M. Thiers envoyait à l'Assemblée de Versailles sa démission de Président de la République; cette démission était acceptée par un vote de 362 contre 330 et le maréchal Mac-Mahon était élu président par 390 voix.

Dans la séance du 17 novembre 1873, le duc de Broglie donnait lecture du message suivant:

Messieurs,

Au moment où va s'ouvrir la discussion sur la prorogation de mes pouvoirs, je crois qu'il est de mon devoir d'indiquer les garanties sans lesquelles il serait imprudent, selon moi, d'accepter la tâche redoutable de gouverner un grand pays. Les ministres, conformément aux usages du régime parlementaire, expliqueront les actes du gouvernement devant l'Assemblée, qui est leur juge souverain.

Mais lorsque mon autorité est mise en discussion et que ma responsabilité est engagée, personne ne sera surpris que je fasse moi-même connaître ma pensée.

La France, dont les vœux demandent pour le gouvernement de la stabilité et de la force, ne comprendrait pas une résolution qui assignerait au Président de la République un pouvoir dont la durée et le caractère seraient soumis dès son début à des réserves et à des conditions suspensives.

Renvoyer aux lois constitutionnelles, soit le point de départ de la prorogation, soit les effets définitifs du vote de l'Assemblée, ce serait dire à l'avance que dans quelques jours on remettra en question ce qui sera décidé aujourd'hui.

Je dois désirer, plus que tout autre, que les lois constitutionnelles nécessaires pour déterminer les conditions d'exercice des pouvoirs publics, soient discutées prochainement, et l'Assemblée voudra certainement exécuter sans retard la résolution qu'elle a déjà prise sur ce point: mais subordonner la proposition qui est en discussion au vote des lois constitutionnelles, ne serait-ce pas rendre incertain le pouvoir que vous voulez créer et diminuer son autorité?

Si je n'avais consulté que mes goûts, je n'aurais pas parlé de la durée de mes pouvoirs. Toutefois, je cède aux désirs qu'un grand nombre des membres de l'Assemblée ont manifesté de connaître mon opinion à ce sujet.

Je comprends la pensée de ceux qui, pour favoriser l'essor des grandes affaires, ont proposé de fixer la prorogation à dix ans; mais, après avoir bien réfléchi, j'ai cru que le délai de sept ans répondrait suffisamment aux exigences de l'intérêt général et serait plus en rapport avec les forces que je puis encore consacrer au pays.

Si l'Assemblée pense que dans la position où elle m'a placé, je suis en mesure de rendre encore quelques services, je déclare hautement que j'userai des pouvoirs qui me seront confiés pour la défense des idées conservatrices; car je suis convaincu que la majorité de la France est attachée à ces principes aussi fermement que la majorité de la représentation nationale.

Le président de la République,
Maréchal de MAC MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Voici le texte de la loi du 20 novembre 1873 qui a prolongé les pouvoirs du maréchal:

"Art. 1er.—Le pouvoir exécutif est confié au maréchal de Mac-Mahon *pour sept années*, à partir de la promulgation de la présente loi.

"Le pouvoir continuera à être exercé avec le titre de *Président de la République*, dans les conditions actuelles, jusqu'à l'adoption des modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

"Art. 2.—Trois jours après la promulgation de la présente loi, une commission composée de trente membres et chargée de l'examen des lois constitutionnelles sera nommée *en séance publique* et au scrutin de liste."

Nous reproduisons, maintenant, le texte télégraphique du message que vient d'adresser le président Mac-Mahon à l'Assemblée, à la date du 9 juillet.

Messieurs,

"Quand, par la loi du 20 novembre dernier, vous remîtes entre mes mains le pouvoir exécutif pour sept années, votre intention était d'offrir aux intérêts publics cette sécurité que des institutions précaires ne peuvent donner.

"Ce vote me conféra de grands devoirs pour l'accomplissement desquels je suis responsable envers la France et desquels, en aucun cas, je ne puis me dégager. Il me conféra aussi des droits que je n'exercerai jamais que pour le bien du pays.

"Votre confiance a rendu mes pouvoirs irrévocables, devançant et dominant les votes sur les lois constitutionnelles. En les accordant vous avez enchaîné vous même votre souveraineté.

"J'emploierai les moyens dont je suis armé par la loi à défendre mon pouvoir. Cette politique, j'en suis convaincu, répond à l'attente et aux vœux de l'Assemblée qui, lorsqu'elle me mit à la tête du gouvernement, eut l'intention de créer un pouvoir fort, stable et respecté.

"Mais la loi du 20 novembre doit être complétée; l'Assemblée ne peut vouloir déchirer ses engagements. Qu'elle me permette de lui rappeler les raisons pressantes de les remplir!

"Le pays demande une organisation des pouvoirs publics, et les questions qui ont été réservées doivent être réglées. De plus longs délais nuiront au commerce et feront obstacle à la prospérité du pays.

"J'espère que l'Assemblée ne manquera pas de remplir patriotiquement ses obligations. Je l'adjure, au nom des plus grands intérêts du pays, de délibérer sans délai sur les questions qui ne doivent pas rester plus longtemps en suspend.

"L'Assemblée et le gouvernement sont conjointement responsables. Je veux accomplir tous mes devoirs et mes plus impérieux devoirs."

EXPLICATION DES LÉGITIMISTES.

Voici le fameux procès-verbal de la Commission des Neuf, qui répond à la lettre publiée par le *Times*:

Les membres de l'ancienne Commission des Neuf, après avoir pris connaissance d'un article du *Times*, publié dans le numéro du journal le *Français* du lundi 22 juin 1874, sans entrer dans l'examen des appréciations de cet article et sans s'occuper des faits antérieurs au 4 octobre dernier, croient devoir faire les rectifications suivantes quant aux faits auxquels ils ont été mêlés.

1° La Commission des Neuf fut nommée le 4 octobre dernier par les bureaux des réunions parlementaires, convoqués chez M. Aubry, et n'a fonctionné qu'à partir de cette date. Certains membres déclarèrent, en y entrant, qu'ils faisaient du maintien du drapeau tricolore la condition de leur concours pour le rétablissement de la monarchie. D'autres gardèrent, relativement à cette déclaration, leur pleine liberté, ce qui fut accepté.

2° Il est vrai que dans la première séance de la Commission des Neuf, M. le duc d'Audiffret Pasquier rendit compte confidentiellement à ses collègues des paroles qui lui avaient été dites par M. le maréchal de Mac Mahon sur la question du drapeau; que ces paroles parurent très graves à la Commission et qu'elles furent un des principaux motifs qui la déterminèrent à confier à M. Chesnelong la mission que celui-ci eut l'honneur de remplir auprès du prince. Le procès-verbal de la séance du 16 octobre n'a pas fait mention de ce fait, parce que la Commission n'en avait reçu communication qu'à titre confidentiel et que M. Chesnelong n'avait été autorisé à en donner connaissance qu'à M. le comte de Chambord.

3° Il est vrai que M. le duc d'Audiffret-Pasquier lut, à cette occasion, à la Commission des Neuf une lettre de M. le secrétaire du maréchal l'autorisant à faire la communication dont il vient d'être parlé; il n'est pas exact qu'une copie de cette lettre ait été donnée à M. Chesnelong et mise par lui sous les yeux du prince.

4° M. Chesnelong, se conformant aux intentions de la Commission et ainsi que le constate le procès-verbal de la séance du 16 octobre, n'alla pas poser des conditions à M. le comte de Chambord, mais lui indiquer respectueusement ce que la Commission pensait des possibilités et des nécessités de la situation.

5° D'après l'article du *Times*, M. le comte de Chambord aurait pris connaissance des pièces qui lui furent communiquées. Le fait est inexact: M. Chesnelong ne fut chargé de soumettre et ne soumit aucune pièce au prince.

6° D'après le même article, M. Chesnelong aurait déclaré que le prince lui répondit: "Le drapeau tricolore sera "maintenu. Je me réserve seulement "d'en venir à un arrangement avec la na-"tion après mon retour."

Les déclarations apportées par M. Chesnelong sont inexactement reproduites. Les résolutions de M. le comte de Chambord ont été formulées dans les termes suivants, textuellement relatés dans le procès-verbal du 16 octobre.

"M. le comte de Chambord ne demande "pas que rien soit changé au drapeau "avant qu'il ait pris possession du pou-"voir.

"Il se réserve de présenter au pays et "se fait fort d'obtenir de lui, par ses re-"présentants, une solution compatible "avec son honneur et qu'il croit de nature "à satisfaire l'Assemblée et la nation."

Et le procès-verbal ajoute: "M. Chesnelong, parlant, non plus au nom de M. le comte de Chambord, mais au nom de MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove, qui se trouvaient avec lui à Salzbourg, déclare que ses honorables collègues ont accepté, pour eux-mêmes et pour leurs amis, de voter la formule: le drapeau tricolore est maintenu; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée, étant entendu toutefois qu'ils auront l'entière liberté de leur vote, lorsque le roi présentera la solution qui fait l'objet de la réserve ci-dessus mentionnée."

7° Enfin, il est vrai que devant la réunion de députés qui eut lieu le 18 octobre chez M. Anisson-Duperron, M. Chesnelong répéta, dans les mêmes termes, les déclarations qu'il avait apportées à la Commission des Neuf sur la question du drapeau.

Il n'est pas exact de dire que la note adoptée par cette réunion et communiquée aux journaux reproduisait ces déclarations. Elle contenait seulement le résumé des propositions préparées par la Commission des Neuf pour être soumises à l'Assemblée.

Les membres de la Commission des Neuf confirment du reste dans tout son contenu le procès-verbal de la séance du 16 octobre, certifié par le général Changarnier, et déclarent qu'ils désavouent tout ce qui n'y serait pas conforme.

Fait à Versailles, le 25 juin 1874.

Au nom de ses collègues,
leur ancien président,
CHANGARNIER.

LE DERNIER DISCOURS DE GAMBETTA.

Voici l'exorde et la péroraison du discours prononcé récemment par Gambetta, au banquet donné pour l'anniversaire de Hoche:

"Messieurs et chers concitoyens, la santé qui vient d'être portée par mon honorable ami M. Farjasse (celle de M. Thiers) est la santé du premier en date des présidents de la République française. Ce toast complète heureusement celui qui avait été porté tout à l'heure par mon honorable collègue et ami M. Feray; il signale—et c'est là ce qui m'a surtout frappé—le commencement d'une tradition républicaine. En effet, messieurs, nous pouvons le dire, sous les yeux mêmes des ennemis de la République, à travers leurs rivalités, leurs intrigues, leurs conspirations, dont tous les jours les journaux étrangers nous apportent les récits les plus embrouillés, mais les plus certains, récits très souvent démentis, à la vérité, mais qui n'en restent pas moins parfaitement établis, (Rires d'approbation), en dépit de toutes les résistances, la République marche et se développe. Ses institutions ont beau être refoulées, ajournées, marchandées par les éternels ennemis de la démocratie française, elles n'en ont pas moins une sorte d'influence secrète.

"N'a-t-il pas suffi que les institutions républicaines fussent attendues, désirées, proposées, réclamées par les hommes les plus éclairés et les plus patriotes de la nation pour qu'elles devinssent, sans être écrites nulle part, la Charte nouvelle de la France? (Très-bien!—C'est vrai!—Bravos.) Aussi, messieurs, dans ce pays, qui n'est pas un pays fort amoureux des constitutions,—car il en a trop changé depuis quatre-vingts ans,—peut-être que si l'on avait une certaine succession, une certaine série de présidents de la république, on arriverait ainsi à avoir la république. La constitution se ferait peu à peu, avec le temps et par les efforts successifs de plusieurs générations, ce qui serait peut-être l'idéal des constitutions républicaines et durables. (Très bien! très bien!)

(L'orateur rend hommage à M. Thiers et à ceux qui, comme lui, se sont ralliés à la république et il termine ainsi:

"Messieurs, l'union, la concorde, j'ose le dire au nom de tout le parti républicain, sont assurés de persister sur tous les points du territoire, si la démocratie républicaine acquiert, comme c'est mon espoir, la connaissance tous les jours plus claire, plus précise, de la sincérité, de la droiture et de la loyauté des intentions de ceux qui viennent au drapeau de la République. Les républicains sont ainsi faits qu'ayant voulu d'un amour obstiné et persévérant, deux choses dans ce pays, le salut de la patrie et la fondation de la république, ils n'auront pas de satisfaction supérieure, de joie civique plus grande, entendez le bien, que de voir la république aidée dans sa fondation et dans ses commencements par ceux mêmes qui, jusque-là, en avaient été les inconscients obstacles. (Bravos) Nous verrons cela, messieurs, et la France le verra avec nous! (Bravos enthousiastes.)

"Alors, messieurs, ayant réuni autour d'elle tous ses enfants, ayant écarté et déposé toutes les rivalités et toutes les suspicions, la France présentera à l'univers entier le faisceau de toutes ses forces libérales et démocratiques; elle pourra faire front à l'ennemi du dedans, qui est le césarisme; elle pourra montrer à l'étranger qu'elle ne vient pas troubler la paix du monde; elle pourra dire aux peuples éblouis par cette résurrection: Rendez votre estime à cette nation qui a été châtiée outre mesure, car maintenant ses enfants lui ont enfin donné le gouvernement qu'il lui faut, le gouvernement que, depuis quatre-vingts ans elle poursuit à travers toutes les émeutes, toutes les révolutions et toutes les dictatures, le gouvernement qui seul pouvait clore pour toujours sa longue, sanglante et glorieuse révolution. (Très bien! très bien!—Applaudissements prolongés.)

"Messieurs, je crois qu'il est bon de dire ces choses dans Versailles, dont on évoquait tout à l'heure les souvenirs révolutionnaires; dans Versailles, qui a vu naître Hoche, ce héros républicain, qui, s'il eût vécu, eût écarté de son épée les entreprises des prétoriens. Oui, depuis quatre-vingts ans la France, inquiète et voulant rester une grande démocratie, la France a compris enfin qu'elle ne peut trouver de gouvernement, d'ordre, de paix intérieure, qu'elle ne peut rencontrer la fixité de son existence que sous l'égide de la République. (Oui! — Très bien!—Bravos.) C'est ce que les conservateurs ont longtemps refusé de voir, c'est ce que voient aujourd'hui clairement les hommes qui appartiennent à cette bourgeoisie qui a rédigé et proclamé la Déclaration des droits, qui a prêté le serment du Jeu-de-Paume; les hommes de cette bourgeoisie dévoyée par le Consulat, corrompue par le premier Empire, affolée par le second; de cette bourgeoisie qui, illuminée par la lueur terrible de nos catastrophes nationales, vont aujourd'hui à la République. Il lui appartient de rallier tout le peuple et de donner à ce pays le gouvernement qui lui convient, à la démocratie française les institutions qu'elle attend, c'est-à-dire la République. (Oui! — Très bien!—Applaudissements.)

"Messieurs, j'en ai l'assurance, nous fonderons cette république sur l'union de tous les bons Français de tous les partis, car, aujourd'hui, c'est surtout à la France qu'il faut penser et il est juste de dire que, si l'on n'était pas républicain par principe, il faudrait le devenir par patriotisme. (Vive approbation.—Applaudissements prolongés.)"

—Nous avons donné déjà le résumé télégraphique de l'allocution prononcée par le Pape. Voici textuellement, d'après la *Voce della Verità*, le passage le plus important de ce discours:

"On demande la paix; on demande une trêve, on demande, le dirai-je, un *modus vivendi*! Et y a-t-il un *modus vivendi* possible avec un adversaire qui est continuellement armé d'un *modus nocendi*, d'un *modus auferendi*, d'un *modus destruendi*, d'un *modus occidendi*? Le calme peut-il jamais se concilier avec la tempête qui mugit et se soulève, abattant, déracinant, détruisant tout ce qui se trouve devant elle?

—Au dire de la *France*, l'enquête sur l'affaire du comité central de l'Appel au peuple, aurait révélé l'existence de plusieurs comités partiels, placés sous la direction de MM. Jolibois, Fleury, Lagrange et Piétri. Tous les éléments nécessaires à une information complète, seraient, dès à présent, ajoute cette feuille, entre les mains du préfet de police, qui n'en ferait aucunement mystère. Plusieurs députés de la gauche, dit-elle encore, s'occupent de cette question, et se tiennent prêts à la transformer en interpellation au moment opportun.

—Le sujet est grave, très grave, aussi laissons nous bien vite la parole à Gygès:

Ceci pour les dames:

Depuis la journée du Grand prix de Paris, il y a scission parmi nos élégantes mondaines. Le gracieux essaim forme deux camps: d'un côté les partisans du chapeau à brides, de l'autre les adversaires de cette rénovation.

Les premières prétendent que ce nœud si coquet, placé au-dessous du menton, préserve des maux de gorge, accompagne délicieusement le visage, enfin sied à tout le monde.

—Plaisanterie que tout cela, ma chère, répondent les secondes, c'est chaud, incommode enfin, cela cache le cou, et pourquoi le cacher si ce n'est....

Pour réparer des ans l'irréparable outrage!

Tels sont les arguments mis dans la balance.

Eh bien, malgré les vérités énoncées par le second camp, nous parions pour le triomphe du chapeau à brides.

En fait de modes, les femmes expérimentées font souvent la loi et....les chapeaux.

Et puisque Gygès paria, s'il perd, que perdra-t-il?

LA COSAQUE.—M. Philibert Audebrand parle dans l'*Illustration* d'une excentrique déjà fort à la mode.

Paris a la tête tournée par la Cosaque.—Connaissez-vous la Cosaque?—Tenez, c'est toute une histoire.

Il y a dix ans, une jeune Cosaque, riche à millions, d'une beauté bizarre, conduisait elle-même sur les bords du Dnieper deux petits chevaux à tous crins, ferrés d'or; elle faisait des armes, avait la passion de la chasse et de la musique: une héroïne de Pouskine. Il y a huit ans, elle épousait un comte polonais. Il y a six ans, affolée de son amour pour la musique, elle plantait là son comte polonais, mettait un million en diamants dans son sac de voyage et s'en allait toute seule à Rome où réside Litz, désormais l'abbé Litz, le pianiste des pianistes.

En 1871, elle quitte Rome pour faire le tour du monde.

En 1872, on la retrouve à Bruxelles donnant un concert.

Il y a un an, elle arrive à Paris. N'ayant plus de diamants pour faire ses deux repas, elle donne des leçons et fait une conférence, salle des Capucines: Les trois dieux de la musique sont Litz, Wagner et Chopin; Beethoven, passe encore; les Italiens sont des ménétriers de village. Quant à la musique française, ce n'est que de l'Offenbach; ça n'existe pas. Tout cela dit avec un esprit diabolique et une fort grosse dose d'humour. Le public voit une femme de vingt-cinq ans, aux yeux clairs, comme agrandis par l'extase, à la figure fine et tourmentée, sous une forêt de cheveux blonds, presque fauves, coupés court et frisés naturellement. La pianiste est de première force; Jules Janin a rendu compte de la soirée dans les *Débats*.

Cet hiver, la Cosaque a publié dans le feuilleton du même journal une nouvelle signée: *Robert Frantz*.

Dans le monde où l'on commence à l'appeler, la Cosaque est reçue avec sa mise excentrique. Tantôt vêtue de satin blanc, les cheveux blonds poudrés à blanc, des fleurs et des dentelles blanches; tantôt costumée en velours noir, à la garçon, avec un grand col Louis XIII sur les épaules. De petite taille, elle est excessive en tout: ou vive jusqu'à la pétulance ou mélancolique jusqu'à l'atonie. L'étrange personne vient de faire un livre, étrange comme elle: *les Souvenirs d'une Cosaque*, c'est l'histoire de son pèlerinage musical à Rome.

Le nom réel de la Cosaque n'est pas Robert Frantz, vous le comprenez bien; la Cosaque se nomme Mme Olga de Janina. En ce moment, elle habite Bougival et, comme une autre Clélie, traverse la Seine à la nage huit ou dix fois par jour.

On l'entend dire de temps en temps:

—Si j'avais encore pour un million de diamants dans mon sac, quelle artiste je deviendrais!

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES À L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

Paris, 11 juillet—Le comité de trente sur les bills de constitution a eu une séance importante aujourd'hui. Fourtou, ministre de l'intérieur, a présenté les vues du gouvernement. Il a dit que le gouvernement accepterait un bill qui continuerait le titre de président de la République, établirait une seconde Chambre et le septennat personnel—lequel septennat se terminerait à l'expiration des sept années ou plus tôt en cas de décès ou de démission.

Mais il était désirable que certaines clauses qui exigeaient une action immédiate, fussent l'objet d'un bill séparé et Fourtou les a spécifiées comme suit:

1. Les députés devront être élus par arrondissements et non par départements, car il ne faut pas perdre de vue la possibilité de la dissolution de l'Assemblée.

2. Dans la création de la seconde chambre, le gouvernement désire que pouvoir soit donné au Président de nommer une proportion considérable de ses membres.

3. Le gouvernement insiste pour que le Président ait aussi le droit de dissoudre la Chambre basse, mais comme le mode de nomination des membres de la Chambre haute n'est pas encore décidé, il ne peut dire si ce pouvoir doit être exercé sans la coopération de la dernière.

En conclusion, Fourtou a remarqué que le gouvernement ne désire pas intervenir dans les travaux de l'Assemblée pour faire une constitution; il indique simplement les points essentiels. Il exprimera, du reste, toutes ses opinions dans le débat quand il aura lieu.

Les légitimistes, irrités par le message du président, sont résolus à s'opposer au septennat personnel.

Paris, 11. — Un article dans le *Figaro* d'aujourd'hui, excitant à la révolte contre la décision de l'Assemblée, a soulevé beaucoup d'irritation parmi les députés. Il y a eu une discussion très vive sur l'article, pendant laquelle M. Depeyre, député monarchiste, a annoncé que le *Figaro* avait été suspendu pour 15 jours. La gauche a néanmoins proposé une interpellation qui a été ajournée à un mois.

M. Brisson de l'extrême gauche, a demandé que l'auteur de l'article du *Figaro* fut appelé à la barre de la Chambre et il a accusé le gouvernement de partialité dans sa conduite envers les journaux. La motion a été rejetée après un discours de Gambetta où il a dit que l'Assemblée était un cadavre tout prêt pour le fossoyeur.

Paris, 11.—Le centre gauche compte sur une majorité de 15 pour le bill de Casimir Périer qui propose l'organisation de la République définitive.

ESPAGNE.

Madrid, 11.—Les carlistes ont fusillé un correspondant de la *New Free Press* de Vienne, le 30 juin, nonobstant un sauf-conduit par don Carlos.

WASHINGTON.

Washington, 11 juillet.—Le *National Republican* apprend d'un sénateur républicain influent qu'à une conversation récente avec le vice-président, que la démission de Wilson sera bientôt rendue publique, des raisons de santé commandant sa retraite.

L'association des contribuables de ce district a adopté un plan d'organisation, d'après lequel un comité de 70 sera formé pour défendre en général leurs intérêts, et poursuivre au civil et au criminel les officiers qui ont agi illégalement dans la collection et la dépense des fonds et pour tous autres actes exécutés par eux en violation des lois.

Washington, 11—Le président Grant quittera Long Branch lundi pour aller à Saratoga.

Les commissaires du district ont un mandat sur le trésorier pour l'intérêt de juillet sur l'emprunt des quatre millions avancés par la première banque nationale de New-York. Il fallait $144,000 en or pour faire face à cette demande et la somme a été envoyée.

Observations Météorologiques.

Washington, 11—Probabilités.—Pour les Etats du Golfe. Temps partiellement couvert et pluie avec des vents du Sud ou d'Ouest.

NEW-YORK.

New-York, 11.—L'incendie, qui s'est déclaré hier soir dans l'usine d'huile de l'Erie, a été causé par le tonnerre qui a mis le feu à un réservoir contenant 15,000 barils d'huile. Deux autres réservoirs, l'un de 15,000, l'autre de 20,000 barils ont brûlé. Enfin plusieurs réservoirs contenant en tout 125,000 barils ont pris feu.

La perte ne peut être au dessous de $600,000, c'était la plus grande usine d'huile des Etats-Unis. Toute l'huile venant par le chemin de l'Erie, était emmagasinée en cet endroit. 125 hommes se trouvent sans ouvrage.

New York, 11.—Le *Daily Bulletin*, revue mercantile, annonce la suspension de J. H. Diggs & Co, marchands en gros, avec un passif de $500,000. Leur actif est inconnu.

New-York, 11.—Le feu, qui a éclaté hier soir, au dépôt d'huile de l'Erie, à Wehawken, N. J., dure encore et ne paraît devoir cesser que lorsque tout sera brûlé. Ce matin à 9 heures et demie, le réservoir contenant trois millions de gallons d'huile raffinée a fait explosion avec un terrible bruit.

Le dessus a été emporté à 400 pieds de haut, et des colonnes de flammes ont embrasé les airs. L'huile a coulé vers la rivière qui est devenue un torrent de feu. On n'espère pas pouvoir sauver les dépôts qui restent. La voie ferrée a été grandement endommagée et tout a été détruit dans le voisinage de la rivière.

New York, 11 juillet—Les réservoirs d'huile détruits et les bâtisses appartenant à la compagnie de l'Erie, qui dit que sa perte n'excédera pas $50,000, est pleinement couvert par l'assurance.

Un atelier de bouilloire et les entrepôts de l'usine n'ont pas encore été touchés, bien que les rails qui y conduisent, aient tordus de mille manières ou fondus par l'intensité du feu. Le télégraphe sur la ligne est tout en ruine.

Les premiers rapports ont été exagérés. Le surintendant de l'usine estime la perte à 60,000 barils, d'autres l'estiment à 70,000. La perte totale est toujours fixée à $500,000.

New York, 11 juillet—Les orangistes célébreront le 12 juillet en assistant à un service divin à l'église de Stephen H. Tyng fils. Ils feront une procession mais sans bannières. Lundi, ils se rendront à un pique-nique sur l'Hudson dans des barques décorées de leurs couleurs et portant leurs emblèmes. Une force nombreuse de gardes nationaux les accompagnera comme escorte d'honneur, mais avec l'intention d'agir si cela est nécessaire.

New York, 11.—Arrivés: le Genl. Meade, Geo. Washington, Montgomery et Georgia.

LITTLE ROCK.

Little Rock, 11.—Autre pluie fine aujourd'hui. Les récoltes se sont grandement améliorées. La perspective pour le coton est fort belle.

Geo. Washington, couleur, a tué d'un coup de feu un blanc nommé Dunn, à Texarkana, Texas, samedi dernier. Le nègre a été arrêté; mais comme il avait essayé de s'échapper pendant qu'on le conduisait à la geôle, on a tiré sur lui et il a été tué.

Little Rock, 11.—Les retours officiels de tous les comtés, excepté un, donnent une majorité de 71,500 pour la convention constitutionnelle qui s'assemblera mardi prochain. Nombre de délégués sont déjà ici.

NORFOLK.

Norfolk, 11 juillet.—Les représentants de presque toutes les maisons de coton de Norfolk et de Portsmouth, se sont réunis hier soir et ont complété une organisation permanente sous le nom de Bourse de Coton de Norfolk et de Portsmouth. La nouvelle organisation a adopté, à quelques modifications près, les règlements de la Bourse d'Augusta.

MEMPHIS.

Memphis, 11.—La convention congressionnelle conservatrice a été convoquée à Bolivar pour le 8 septembre afin de nommer des candidats pour le Congrès.

NASHVILLE.

Nashville, 11—Une dépêche de Tallahoma dit que le député marshal des Etats-Unis, James P. Everett, nommé tout dernièrement pour remplacer Hildreth qui avait été tué peu de temps auparavant près de Hillsboro, a été trouvé mort sur le bord de la route.

La veille, il était parti de Lynchburg dans un état d'ivresse. On suppose qu'il est tombé de cheval et qu'il n'était pas dans un état à se défendre quand il a été attaqué et tué. On lui a trouvé deux balles de pistolet dans la tête derrière l'oreille.

AUGUSTA.

Augusta, 11.—Une malheureuse affaire est arrivée dans le comté de Columbia hier matin. Le député shérif et sa troupe avaient arrêté, sur prévention de conduite séditieuse, quatre hommes de couleur nommés Doggett, le père et trois fils. Après avoir cheminé quelque distance, les prisonniers ont voulu s'échapper, mais alors on a tiré sur eux et ils ont été tués tous les quatre.

Le jury du coroner a rendu un verdict d'homicide justifiable.

MOBILE.

Mobile, 11. — Dans une réunion, la Bourse de coton, aujourd'hui, a approuvé les actes de la convention des Bourses de coton à Augusta le 10 juin, et est devenue membre de la Bourse Nationale.

BOSTON.

Boston, 11.—Le bruit de la démission de Wilson, comme vice-président, n'est pas fondé. La santé de Wilson est meilleure qu'elle ne l'a jamais été depuis le commencement de la maladie.

ST-JOSEPH.

St-Joseph, Mo., 11 juillet—Un terrible ouragan a visité le comté de Kolt hier soir. Des centaines d'arbres fruitiers ont été déracinés, des toits ont été enlevés et des champs tout entiers de maïs ont été détruits. Des citoyens ont déclaré que depuis 30 ans, ils n'avaient vu de pluie pareille.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 11 juillet.—Midi. Coton plat et sans changement. 3 heures et demie. Rien au-dessous de low middling à livrer en septembre et octobre, 8 5[16]. Orléans, 8 3[16].

Paris, 11 juillet.—Rentes 61.

Marchés Américains.

New-York, 11 juillet.—Coton actif. Ventes sur la base du low middling pour août, 16 11[16]. Septembre, 16 15[16].

New-York, 11 au soir.—Coton à livrer en juillet 16 5[8], août 16 3[16] à 7[8], septembre 17 1[16] à 17 [illegible], octobre 16 7[8] à 16 [illegible], novembre 16 11[16], décembre 16 1[16] à 16 [illegible].

New-York, 11 juillet—Argent très facile de 2 1[2] à 3 sur demande, et de 3 1[2] à 6 1[2] d'escompte pour papier de commerce de première classe. Or, 109 7[8] à 110. Change, plat de 4.85 à 4.89.

MANIFESTATIONS À ROME.—Nous lisons dans la *Gazette de France*:

L'anniversaire de l'élection au pontificat de S. S. Pie IX et celui de son couronnement ont été l'occasion d'une affluence extraordinaire au Vatican. De très chaleureuses manifestations de respect et d'amour ont consolé le Saint-Père. Le soir de l'anniversaire du couronnement, un *Te Deum* solennel a été chanté dans la basilique de Saint-Pierre. Dix mille personnes environ remerciaient Dieu de conserver au monde le Souverain-Pontife.

Au moment où la foule s'écoulait, le bruit circula que le Saint-Père avait assisté au *Te Deum* et s'était montré à une fenêtre du Vatican. D'immenses et générales acclamations appelèrent Sa Sainteté: *Vive Pie IX! Vive Sa Sainteté!* Le Saint-Père n'était pas présent.

Mais la police du roi Victor-Emmanuel vit dans cette manifestation un danger public, et aussitôt de tous les points, les soldats de l'armée italienne se précipitèrent sur la place Saint-Pierre. Les cris ne cessaient pas. Les carabiniers défendirent les acclamations; mais les cris de: Vive Pie IX! vive le Pontife! couvrirent les ordres des officiers de police.

Des arrestations eurent lieu alors. Un sergent même déguisé et menaça de transporter son prisonnier. Les agents de police ont opéré treize arrestations: six dames et sept hommes. Parmi les dames se trouvent trois Ecossaises, une Américaine et deux Anglaises. Celles-ci ont appelé à leur ministre près le roi d'Italie, pour obtenir réparation de l'outrage qui leur a été infligé.

—Une rencontre au pistolet a eu lieu, sur la frontière suisse, entre un gentilhomme russe, M. le comte de L..., un Parisien du boulevard des Italiens, et un officier prussien de retour à Paris depuis la guerre, exclu d'un de nos grands cercles depuis cette époque.

C'est à la suite d'une discussion des plus violentes entre M. le comte de L... et M. Z... que la rencontre fut décidée.

Ces messieurs devaient tirer à quinze pas, chacun leur tour. Le sort désigna le comte de L.... comme devant tirer le premier. Il manqua son adversaire; celui-ci arma son pistolet à son tour et fit deux fois long feu.

Comme il s'excusait près de son adversaire, celui-ci lui répondit avec le plus grand sang-froid: "Je suis ici pour vous attendre, monsieur." Enfin il fit feu et manqua à son tour M. de L...., qui fut plus heureux au deuxième coup, car il fracassa le bras de l'officier prussien.

—Des préparatifs se font déjà en vue du congrès des sciences géographiques qui doit se tenir à Paris au mois d'avril 1875, sous la présidence du vice-amiral La Roncière Le Noury.

Les présidents des chambres de commerce et des chambres syndicales ont été invités à préparer un questionnaire qui sera revisé par une commission centrale, puis soumis aux délibérations des membres du congrès. Ce questionnaire embrasse tout ce qui intéresse l'application des sciences géographiques au commerce et à l'industrie; provenance et débouchés des matières premières, exportation, importation, statistique, etc.

Ces renseignements, qui seront complétés par les délégués étrangers, fourniront de précieuses indications aux armateurs, négociants, et en général à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre commerce extérieur.

—Le départ d'une partie des membres de la commission chargée d'étudier le passage de Vénus sur le soleil a eu lieu hier. Ils ont emmené avec eux 39 grandes caisses contenant les télescopes, équatoriaux et autres instruments.

On vient d'installer dans le jardin du Luxembourg un pavillon où des photographes et des savants prendront des vues photographiques de notre satellite.

—L'Académie des sciences vient de nommer membre étranger M. A. de Candolle, de Genève.

—Hier, à la Faculté de médecine de Paris, Mme Brès a très brillamment passé son deuxième examen de doctorat. Les examinateurs l'ont félicitée et le public a applaudi à son succès.

—La photographie fournit en ce moment aux *spirites* américains un nouveau moyen d'exploiter la crédulité publique. C'est grâce à elle, en effet, que les portraits des personnes mortes sont faits et payés à beaux deniers. Voici comment ces portraits sont obtenus: la personne qui veut se faire photographier avec un revenant est placée devant une cloison sur laquelle on a peint avec une solution de quinine sulfatée l'image de la personne évoquée. Cette peinture est invisible quand elle est sèche; elle renvoie néanmoins des rayons de lumière qui ont la force d'agir sur la plaque photographique. C'est de cette façon qu'on trouve réunis sur la négative le portrait de la personne vivante et celui du prétendu revenant.

—Quelques amusettes statistiques sur Londres et son immense développement. La *Revue britannique* les extrait d'une feuille scientifique anglaise.

Londres, apprenons-nous, a, de l'est à l'ouest, 25 kilomètres de longueur; sa largeur est de 12 à 13 kilomètres, en ce périmètre de 34,000 hectares (6 à 7 fois celle de Paris entre les fortifications). 4,025,000 habitants vivent dans 23,000 rues, qui, mises bout à bout, ont en kilomètres la distance de Londres à Pointe-de-Galles, dans l'île Ceylan.

La dépense annuelle de gaz y est de 10,400 millions de pieds cubes anglais, dont 1,400 millions sont perdus pour diverses causes. Ce gaz luit par 490,000 becs brûlant 15 millions de pieds cubes dans les vingt-quatre heures.

Il y a dans Londres 1000 églises et maisons de prières. D'autre part, les cavernes à bière et à spiritueux y sont au nombre de 4500. Le nombre des morts violentes y est annuellement de 2,608; 280 personnes y sont brûlées vivantes: c'est le onzième des "victimes tragiques" de l'année.—F. M.

—Un cas de fécondité assez remarquable:

Pendant l'avant-dernière nuit, la femme Viaud, à Marseille, a accouché très heureusement de trois beaux enfants mâles. Le premier est né à une heure et les deux autres vers cinq heures du matin, à un quart d'heure à peine d'intervalle. Inutile d'ajouter que c'est avec la joie la plus grande qu'a été accueillie dans cette famille marseillaise l'arrivée de trois beaux garçons.

—Encore une anecdote sur Martainville, racontée par Bachaumont;

Un soir, il se trouvait au café du Vaudeville, après une première représentation, avec M. Duviquet, un médecin et quelques amis. On venait de prendre de la bière; M. Duviquet voulut payer.

—Non, lui dit le docteur en l'arrêtant, cela me regarde.

—C'est juste, répondit M. Duviquet en riant, c'est au médecin à payer la bière.

—Oui, s'écria Martainville, c'est ce qui s'appelle faire relier ses œuvres.

—Connaissez-vous cette définition de l'Allemand par Alexandre Dumas:

—Un homme qui prend de la bière et qui rend de la fumée!

—Annonce d'une agence de publicité américaine:

QU'EST-CE QUE LA SOLITUDE?

"Adressez-vous pour la réponse aux médecins, aux dentistes, aux professeurs et aux marchands qui ne font pas d'annonces."

—Une amusante étymologie de don Spavento:

—Vous êtes donc aussi pour la crémation?

—Je suis pour tous les progrès.

—D'ailleurs, ce n'est que du vieux-neuf; autrefois on brûlait les corps.

—Si bien que l'on dit encore: Feu mon oncle.

Extrait des "Pensées d'un fumiste," de Rigobert du *Tintamarre*:

Je ne sais pas si la rhubarbe est inoffensive; mais je sais que la rue Barbette fut nuisible au duc d'Orléans.

Dans les grandes chaleurs, les chevaux sont comme les gens qui n'ont rien à faire; ils ne cherchent qu'à tuer le taon.

Henri IV portait toute sa barbe; son prédécesseur Henri III n'avait que des favoris.

Sous l'Empire, les sergents de ville faisaient un métier de chien; c'est pourquoi on les voyait toujours dans l'émeute.

—Menu fantaisiste d'un dîner qui, d'après *Paris-Journal*, aurait été servi chez un membre influent du centre gauche:

Voici la carte que chaque invité aurait trouvée sous sa serviette:

ENTRÉES.
Un portefeuille au choix.
RELEVÉS.
Préfecture pour un fils ou un neveu.
RÔTS.
Recette générale pour un gendre ou un cousin.
ENTREMETS ET DESSERTS.
Sous-préfectures diverses, emplois variés, sinécures bien rétribuées pour protégés et électeurs influents.

—Notre époque est féconde en phénomènes de toutes sortes:

L'émule de Millie-Christine va paraître; le *Courrier du Havre* nous annonce que, dans la nuit d'avant-hier, deux jumeaux, liés par la partie médiane du corps, sont nés à Bolbec. La plus grande partie du torse, des reins aux côtes supérieures, leur serait commune.

La mère et les enfants se portent bien, paraît-il.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que, malgré les secours de l'art, la mère et les deux jumeaux sont morts quelques heures après l'accouchement. Le corps des deux enfants va être envoyé à Paris.

TEMPÉRATURE.—11 juillet 1874.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 11 juillet 1874.

Comptoir d'Echange (Clearing House de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
11 juillet	[illegible]	[illegible]
Même temps la semaine dernière	[illegible]	[illegible]
Total de la semaine dern.	[illegible]	[illegible]
Total de la semaine précéd.	[illegible]	[illegible]

M. J. H. Maynard, directeur du N. O. Clearing House, a eu l'obligeance de nous communiquer l'état hebdomadaire des banques de la société; le voici:

	Augmentation.	Diminution.
Espèces	[illegible]	
Currency		[illegible]
Prêts	[illegible]	
Dépôts		[illegible]

La compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles a déclaré un dividende de 3 pour cent, qui sera payé à dater du 20 du courant.

L'administrateur des finances a décrété, aujourd'hui, les propositions pour la vente de "[illegible] improvement bonds" de la ville. M. T. Wells, [illegible] des commissionnaires de la dette consolidée, a eu la bonté de nous les transmettre; nous les donnons ci-après:

Enchères.	Taux.	Montants.
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Total des acceptations, $30,000 s'élevant à [illegible], ce qui fait une moyenne de [illegible]. Les $10,000 acceptés le 17 juin s'élevaient à [illegible], ce qui faisait une moyenne de [illegible].

Il ne s'est rien passé de nouveau sur le marché monétaire. Les offres sont assez nombreuses dans les banques et modérées dans les rues. Il se fait peu de choses dans le papier de commerce. Les taux n'ont pas varié.

Nous continuons de coter les escomptes choisis avec ou sans garantie collatérale, à 8 pour cent par an; le papier de premier ordre à 9 à 10; le No. 1, à 11 à 12 par an, et le No. 2, à 1 à 1 1[2] pour cent par mois. Les billets hypothécaires de premier ordre sont à 10 pour cent par an; et les billets hypothécaires de second ordre, relativement nominaux.

L'or a ouvert à 110 à 110 1[4] contre 110 à 110 1[4] à New-York; il n'a pas trouvé beaucoup d'acheteurs et a fermé à 109 7[8] à 110 1[4] contre 109 7[8] à New York. Les transactions comprennent [illegible]. Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent. [illegible] dans Wall street.

Nous n'avons pas constaté de variations positives dans le change sterling. [illegible]

On n'a guère offert de change américain; la demande a été modérée et les taux n'ont pas varié. [illegible]

Dans les actions, la seule vente annoncée est de [illegible] actions de la Banque du Canal [illegible]. Les actions de la banque Hibernia qui devaient être vendues à l'encan ont été retirées.

[illegible] de bons sept pour cent de la ville, intérêt payable en or, ont changé de mains [illegible]. Les premiers ont fermé [illegible].

Les certificats d'allocations de la ville et les mandats de la police métropolitaine ont été cotés nominaux [illegible]; les "lime certificates" de 1872 nominaux [illegible]. On n'a pas entendu de transactions.

Les mandats de l'Etat ont encore été cotés [illegible] les gros, [illegible] les moyens, [illegible] les petits. Il ne s'y fait presque rien.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 11 juillet 1874.

COTON.—Les ventes aujourd'hui s'élèvent à [illegible] balles à des prix faciles quoique irréguliers. Nous reproduisons nos dernières cotes.

Cotes générales.		Cotes de l'Exch.
Inferior	[illegible]	[illegible]
Low ordinary	[illegible]	[illegible]
Ordinary	[illegible]	[illegible]
Strict ordinary	[illegible]	[illegible]
Good ordinary	[illegible]	[illegible]
Strict good ord.	[illegible]	[illegible]
Low middling	[illegible]	[illegible]
Strict low mid.	[illegible]	[illegible]
Middling	[illegible]	[illegible]
Strict middling	[illegible]	[illegible]
Good middling	[illegible]	[illegible]

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains le 31 août, 1873, bal.		[illegible]
Arrivé depuis le der. état	[illegible]	
Précédemment	[illegible]	[illegible]
Corrections		[illegible]
		[illegible]
Expédié aujourd'hui	[illegible]	
Expédié précédemment	[illegible]	
Employé par la fabrique de coton de Lehman, Abraham & Co.	[illegible]	
Perdu à bord de l'Alice	[illegible]	[illegible]
Stock sur place et à bord non expédié		[illegible]
Stock, même temps l'an dernier.		[illegible]

Il y a eu vente de chargement, [illegible] balles de coton, dont [illegible] pour Liverpool, [illegible] pour l'Espagne, et [illegible] pour le Nord—ce qui laisse [illegible] balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

TABAC — Reçu, [illegible] boucauts, pas de vente.

Nous cotons: lugs inférieurs, [illegible]; medium, [illegible]; good and fine [illegible]; low leaf, [illegible]; medium, [illegible]; good, [illegible]; fine [illegible]; selections [illegible].

SUCRE—Reçu [illegible] boucauts vendu [illegible] aux prix suivants: [illegible]

MELASSE.—Pas d'arrivages; mais vendu, [illegible] barils.

FARINE—Vendu [illegible] barils aux prix suivants: [illegible]

VIANDES SALÉES SÈCHES—[illegible]

GRAISSE.—En tierçons à [illegible] c. la livre; en barils, [illegible].

BACON—[illegible]

PORC—[illegible]

WHISKY—Rectifié de la Louisiane [illegible]; choix de Cincinnati [illegible] le gallon.

MAIS—Vendu [illegible] sacs aux prix suivants: [illegible]

AVOINE—[illegible] le boisseau.

SON—[illegible] les 100 livres.

FOIN—[illegible] le tonneau, prime.

LAINE—[illegible]

VOLAILLES, ETC.—[illegible]

ŒUFS.—Les œufs de l'Ouest valent [illegible] la douzaine; ceux de la Louisiane, [illegible].

BEURRE.—[illegible]

CAFÉ.—[illegible]

POMMES DE TERRE, &c.—[illegible]

SEL—[illegible]

RIZ—[illegible]

PEAUX—[illegible]

AVIS [illegible]

Prix des Bestiaux.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 11 JUILLET 1874.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX À VAPEUR.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible]

EXPORTATIONS.

NEW YORK—[illegible]
GALVESTON—[illegible]
PENSACOLA—[illegible]
PENSACOLA—[illegible]

IMPORTATIONS.

NEW YORK—[illegible]
MALAGA—[illegible]
ILE RUATAN—[illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

BATON ROUGE—[illegible]
WASHINGTON—[illegible]
ST. LOUIS—[illegible]

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible]
NEW ORLEANS, MOBILE & TEXAS R. R.—[illegible]
N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

AMSTERDAM.

[illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ultérieurs.

NLLE-ORLÉANS & JACKSON.

[illegible]

NLLE-ORLÉANS, MOBILE & TEXAS.

[illegible]

NLLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.

[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

[illegible]

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 11 juillet 1874.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

C. W. RINGGOLD,
Maître de Poste.

EXCURSION DU DIMANCHE.

Avantage sans exemple.

Train spécial du Dimanche pour l'Hôtel Toulmé.

[illegible]

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LTD.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

OFFICE—No. 73, CHARTRES

[illegible]

For New York direct.

[illegible]

Pontchartrain Railway.

[illegible]

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, [illegible]

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company.

PAID UP CAPITAL [illegible]

EIGHTEENTH

Annual Statement, for the year 1873.

[illegible]

DIRECTORS FOR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
S. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEIS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS,

[illegible]

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT

[illegible]

LOUISIANA MUTUAL INSURANCE COMPANY.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT

[illegible]

NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY.

Corner of Canal and Camp streets.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT

[illegible]

JOHN T. DUFOUR,

[illegible]